

Séance publique du mardi 26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le mardi vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le dix-huit du mois de septembre, Julie JEANJEAN étant élue secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER, Nicole SEGUIER, Pascal MUSENGER, Philippe FERRAGNE, David BLANCHARD, Céline MULET, André GENNA, Sabrina VICENS, Laurent GIBERT Julie JEANJEAN (16 présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Syndie MAURAN-BRACCHI à Alain VIDAL (1 procuration)

Absent(s) : Thierry BONNAFE, Coralie MINARRO (2 absents)

Compte-rendu
Conseil municipal du
mardi
26 septembre 2017

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

I. Camping municipal – Demandes de remboursement des arrhes versées (Délibération n° 2647)

Le Conseil accorde le remboursement d'arrhes suite à l'annulation de trois réservations.

Voté à l'unanimité

II. Camping – Contrat de location de parcelle pour résidence mobile de loisirs – Modification (Délibération n° 2648)

Le Conseil décide les modifications suivantes : la date de versement du solde de la redevance est décalée du 15/09 au 15/10 ; la liste nominative des personnes autorisées à séjourner dans la résidence mobile de loisirs sera intégrée dans le contrat ; il est demandé au preneur de fournir son avis de taxe d'habitation.

Voté à l'unanimité

III. Camping – Contrat de sous-location de résidence mobile – Modification (Délibération n° 2649)

Le Conseil décide de porter le montant de la caution demandée aux sous-locataires de 150,00€ à 200,00€.

Voté à l'unanimité

IV. Bail à location saisonnière Carole KERNEIS – Automne 2017/Hiver 2018 – Logement meublé du camping (Délibération n° 2650)

Le Conseil approuve le projet de contrat de bail relatif à la location du logement du camping municipal au profit de l'agent régisseur du camping pendant la période de fermeture du camping.

Voté à l'unanimité

V. Incorporation de biens vacants et sans maître (Délibération n° 2651)

Le Conseil approuve l'incorporation dans le domaine communal des parcelles qui n'ont pas de propriétaires connus, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquelles, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Il s'agit des parcelles cadastrées B n° 37, 126, 177, 369, 490, 495, 644 et C n°802.

Voté à l'unanimité

VI. Convention de mise à disposition de la dumiste pour l'année scolaire 2017-2018 (Délibération n° 2652)

Le Conseil approuve sur le projet de convention pour l'intervention d'une dumiste à l'école élémentaire pour l'année 2017/2018.

Voté à l'unanimité

VII. AVAP – Instance consultative – Complément (Délibération n° 2653)

Le Conseil décide de constituer l'instance consultative susmentionnée comme suit :

M. le Maire et les conseillers municipaux suivants : M. Claude BIBAL, M. Philippe FERRAGNE, Mme Hélène FORNER-PRUVOT, M. Thierry BONNAFE, Mme Ghislaine SABORIT, M. André GENNA, M. Laurent GIBERT, M. Pascal MUSENGER ; M. le Préfet ou son représentant, M. le DREAL ou son représentant, M. le DRAC ou son représentant, M. le président du syndicat mixte du Bassin de Thau ou son représentant, Un représentant du service archéologie et patrimoine de la communauté d'agglomération de Sète, M. le président de la communauté d'agglomération de Sète ou son représentant, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie ou son représentant, M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant, M. Raymond MARILLAT, Président du cercle historique loupianais, Un représentant de la section régionale de la conchyliculture.

Voté à l'unanimité

VIII. Autorisation de recours au service civique (Délibération n° 2654)

Le Conseil autorise le recours au service civique afin d'accueillir un ou plusieurs volontaires au sein du service enfance. Une demande d'agrément sera établie auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Voté à l'unanimité (moins une abstention : Hélène FORNER-PRUVOT)

IX. CABT – Convention pour le remboursement des frais de transports liés à la pratique de l'enseignement de la natation (Délibération n° 2655)

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention permettant le remboursement des frais plafonné à 1500,00€ HT.

Voté à l'unanimité

X. Études surveillées – Recrutement d'un vacataire (Délibération n° 2656)

Le Conseil autorise le recrutement d'un agent vacataire afin d'assurer la surveillance des études surveillées.

Voté à l'unanimité

XI. Décision budgétaire modificative n°1 (Délibération n° 2657)

Le Conseil se prononce en faveur d'un virement de crédits au sein de la section investissement, d'un montant de 4600,00 €, de l'opération « non affecté » vers l'opération « PLU ». Ces crédits permettront de payer les honoraires du commissaire chargé de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU (3500,00€) ainsi que les publicités officielles liées à la procédure d'élaboration du PLU (1100,00€).

XII. Admissions en non valeur (Délibération n° 2658)

Le Conseil municipal se prononce sur les admissions en non valeur de titres irrécouvrables proposées par le comptable assignataire de la collectivité.

Voté à l'unanimité

XIII. Contrat d'assurance des risques statutaires (Délibération n° 2659)

Il est décidé de mandater le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault afin de lancer une consultation pour le prochain marché, en 2019.

Voté à l'unanimité

XIV. Questions diverses

Mme Sabrina VICENS informe qu'il existe une technologie dite NRO qui pourrait constituer une solution aux problèmes de faible débit Internet sur la Commune. Cette solution ayant été mise en place à Aumelas, M. le Maire propose de prendre contact avec le Maire.

M. André GENNA évoque les infections de poux à l'école.

Il demande si la prochaine réunion de la commission urbanisme est ouverte à des membres extérieurs. M. le Maire répond par la négative.

Il remercie, au nom du président de l'ACAAOL, le conseil municipal et en particulier Mme Nicole SEGUIER pour l'aide apportée à l'occasion de la fête des vendanges.

Mme Colette SUBIRATS souhaite remercier la bénévole du CCAS pour avoir participé en tant qu'accompagnatrice du « Séjour Répît » organisé au profit des retraités non imposables.

**Délégation d'attributions à Monsieur le Maire -
Compte-rendu des décisions prises**

Monsieur Alain VIDAL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2383 du 11 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Décision n°142 fixant le tarif de la pièce de théâtre du 30 septembre 2017 au Centre Nelson Mandela, à 5,00€ (gratuit pour les moins de 12 ans).

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.


Le Maire,
Alain VIDAL.